



Commune de Les Mesnuls (78490)

Appel à projets pour la création d'un café-restaurant

La commune de Les Mesnuls, propriétaire d'un local au centre du village, lance un appel à projets pour la création d'un café-restaurant.

Vous trouverez ci-après la présentation de cette opportunité et des objectifs de la commune.

Contexte

La commune de Les Mesnuls est un village de près de 900 habitants, répartis sur un centre-village et deux hameaux. Il se situe à 40 km au sud-ouest de Paris, à 26 km de Versailles, et 16 km de Rambouillet.

Le centre du village fait l'objet d'un programme d'aménagement destiné à valoriser ses espaces publics, les mettre aux normes et favoriser une circulation partagée et apaisée. Par ailleurs, d'autres projets, notamment de circulation douce, sont actuellement à l'étude dans la commune.

L'ensemble constitue un lieu privilégié au cœur du poumon vert du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, lieu de randonnées et de promenades bucoliques, et paradis des cyclistes.

On trouve actuellement dans la commune plusieurs commerces : une boulangerie, une épicerie et un restaurant gastronomique. L'école communale accueille une centaine d'enfants.

La commune est située sur un axe routier important, la RD 191, qui génère une clientèle de passage significative pour les commerces, avec un trafic de 6000 véhicules par jour.

Une récente enquête auprès des habitants a montré leur vif intérêt pour un projet de café-restaurant qui soit aussi un lieu de vie convivial au quotidien.

L'initiative privée étant défailante en ce domaine, la commune a érigé l'activité de café-restaurant en service public.

Objectifs de l'appel à candidature

La commune souhaite que ce nouveau commerce contribue à la dynamisation du village en proposant une offre attractive et complémentaire de l'existant.

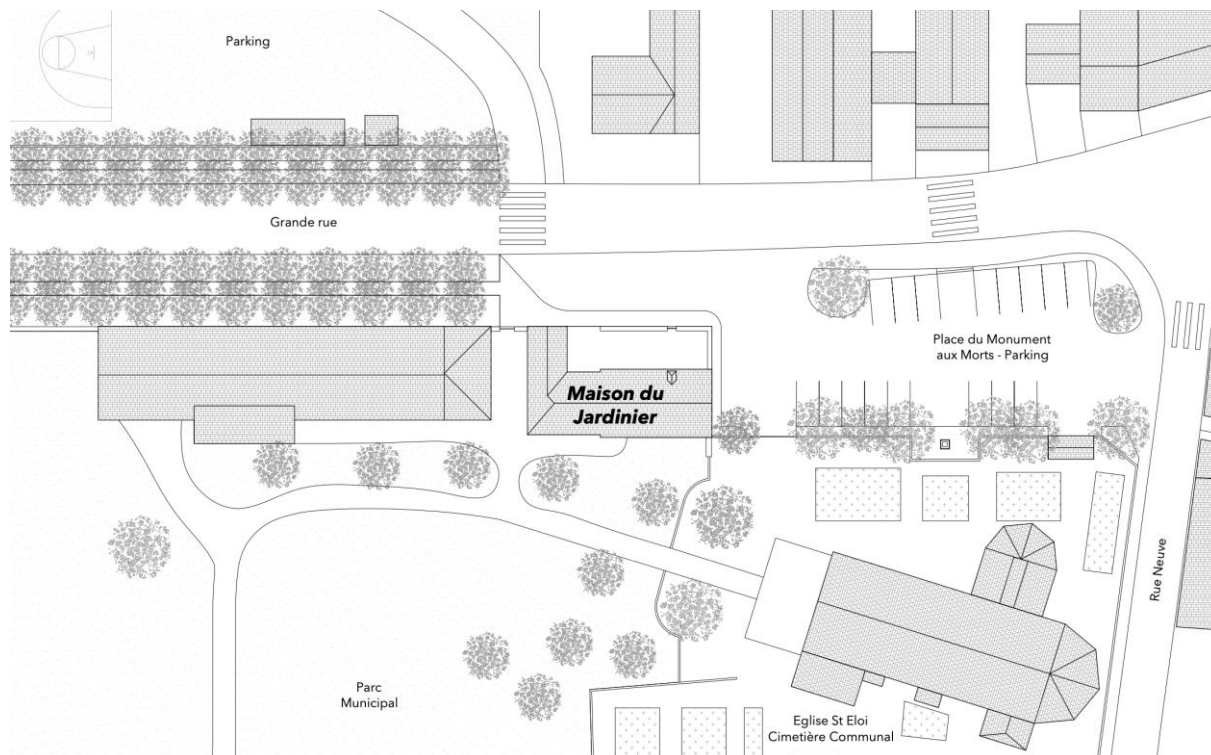
Deux objectifs sont recherchés :

- fournir une offre de restauration à base de cuisine traditionnelle, faite maison, élaborée à partir de produits frais locaux et d'un bon rapport qualité/prix ;
- créer un lieu de vie convivial pouvant accueillir ponctuellement des animations à thème, des réunions et des festivités locales.

La commune est en cours d'acquisition d'une Licence IV qui sera mise à disposition de l'exploitant dans le cadre du contrat de concession.

Plan de situation et description du local

Le local, dénommé Maison du Jardinier, est situé en cœur de village.



Il est idéalement placé, donnant à la fois sur la rue principale et sur le parc municipal. Sa surface est de 115 m². Il comprend notamment une pièce principale de 72 m² et un ensemble cuisine/office de 30 m². Un vaste parking communal est situé en face du local.

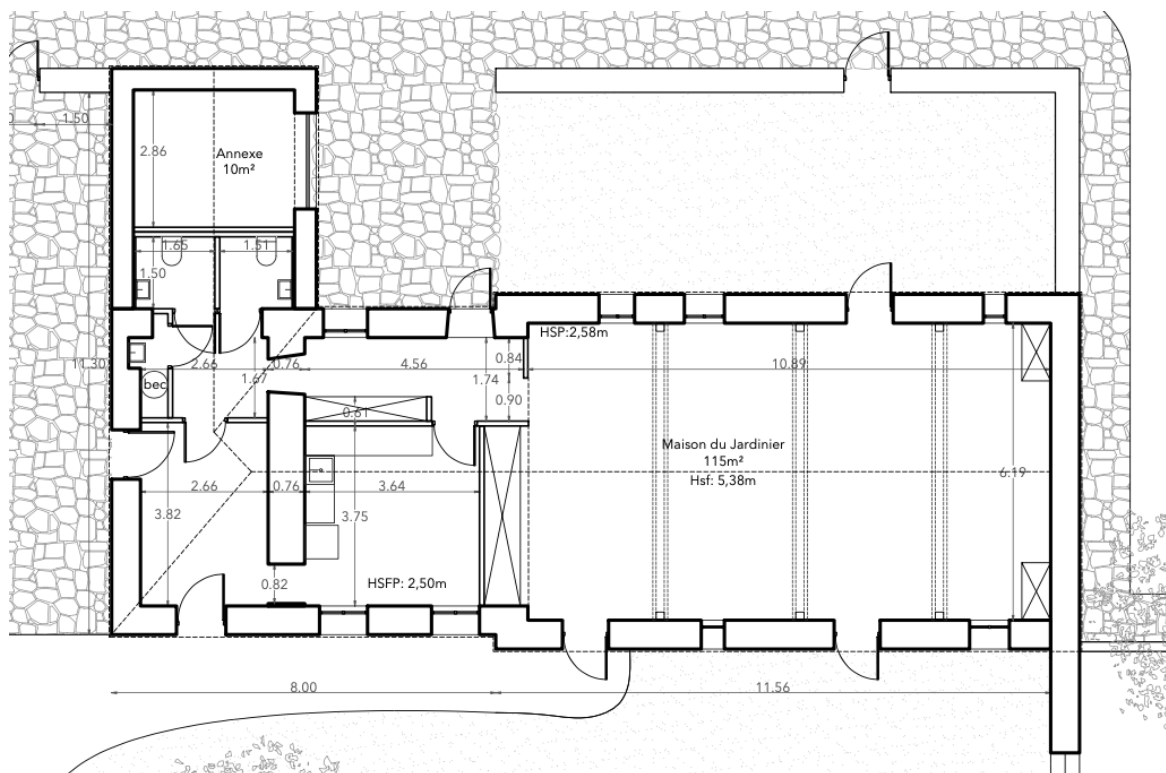
Le bâtiment doit faire l'objet de travaux d'amélioration sur le plan thermique (isolation et chauffage) et d'aménagements pour la nouvelle activité de café-restaurant. L'ensemble de ces travaux seront financés par la mairie. Les aménagements seront définis en concertation avec le candidat retenu. Une terrasse sera créée du côté du parc municipal.



Vue côté Grande rue



Vue côté Parc municipal



Plan du bâtiment

Données contractuelles

Un contrat de concession de service public sera conclu entre la commune et l'exploitant retenu pour une durée de 3 ans. Ce contrat comprendra la mise à disposition du local communal et d'une Licence IV de débit de boissons.

Le montant de la redevance due par l'exploitant à la commune sera de 1300 € par mois.

Les charges de fonctionnement seront à la charge de l'exploitant. La mairie ne fournira pas de logement au porteur du projet.

Dossier de candidature

Il doit comporter les pièces suivantes :

1. Un dossier de présentation du candidat :
 - une lettre de motivation ;
 - un CV.
2. Un dossier technique comprenant :
 - la description du projet / concept ;
 - la gamme de produits proposée et les tarifs envisagés ;
 - le personnel prévu ;
 - les jours et horaires d'ouverture envisagés ;
 - le budget prévisionnel.

Calendrier et modalités de sélection

Calendrier :

- 26 mai 2023 : date limite de dépôt de candidature ;
- 16 juin : sélection des candidats retenus en liste restreinte ;
- 19 juin au 7 juillet : audition des candidats de la liste restreinte ;
- 12 juillet 2023 : choix du candidat.

La sélection du lauréat sera principalement effectuée sur les critères suivants :

- expérience et références du candidat ;
- attractivité de l'offre de restauration proposée ;
- viabilité économique du projet ;
- cohérence du projet avec les deux objectifs de la mairie énoncés page 1.

Calendrier d'ensemble du projet

Compte-tenu des travaux nécessaires de rénovation et d'aménagement du bâtiment, l'objectif de la mairie est d'ouvrir le café-restaurant à mi-2024.

Modalité de dépôt ou d'envoi du dossier de candidature

L'ensemble des documents doit être déposé ou envoyé à l'adresse suivante :

Mairie - 6, Grande Rue - 78490 Les Mesnuls,

dans une enveloppe fermée portant la mention : « Candidature pour la Maison du Jardinier ».